



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
094-219400603-20171221-DEL211217-19-
DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Délibération n° 19

OBJET : Vœu présenté par l'ensemble du conseil municipal relatif au maintien des Départements en petite couronne.

Conseillers	
en exercice	: 33
Présents	: 27
Représentés	: 6
Excusé	: 0
Absent	: 0

SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un novembre à vingt heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de LA QUEUE-EN-BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire, conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET.

PRESENTS :

M. FAURE-SOULET, Maire.

M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, Mme DE ALMEIDA, Mme OUZZIZ, M. MOUCHARD, Mme DAOUGABEL L., adjoints au maire.

M. VIEIRA et M. ZEMB, conseillers municipaux délégués.

Mme HENRY LE BAIL, Mme MASSABO, M. SALMON, Mme DEFFON, M. NGOMBE, Mme MAISCH, M. MACE, M. CHABRAUD, Mme DAOUGABEL M., Mme LAMBERT, M. CHRETIEN, Mme AUBRY, M. GIRAL, M. SANGOI, M. ZAIDANE et Mme MOLINIER-VERCHERE, conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. SESSA, adjoint au maire, pouvoir à Mme OUZZIZ, adjointe au maire.

M. NOVEL, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. le Maire.

M. WOTHOR, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. COMPAROT, 1^{er} adjoint au maire.

Mme LY SONG VENG, conseillère municipale, pouvoir à Mme BASTIER, adjointe au maire.

Mme FRANCELLE, conseillère municipale, pouvoir à Mme GAY, adjointe au maire.

M. PROUHEZE, conseiller municipal, pouvoir à Mme AUBRY, conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MOUCHARD, adjoint au maire.

**VOEU PRESENTE PAR L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL
RELATIF AU MAINTIEN DES DEPARTEMENTS EN PETITE COURONNE**

Considérant l'apport historique de la décentralisation en matière de développement des services publics et de la démocratie locale,

Considérant la pertinence de la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des citoyens,

Considérant l'amélioration substantielle de la qualité des anciennes infrastructures de l'Etat transférées aux collectivités territoriales,

Considérant la commune comme socle de la démocratie locale,

Considérant l'appui indispensable des Départements envers les communes, en particulier dans le Val-de-Marne,

Considérant que l'absorption des Départements par la Métropole du Grand Paris entraînerait automatiquement sa transformation en collectivité territoriale à statut particulier, à l'instar de la Métropole de Lyon, et l'autonomiserait par rapport aux communes qui perdrait tout pouvoir sur ses décisions.

Considérant que la répartition des compétences entre la commune, les Etablissements publics territoriaux et la Métropole du Grand Paris ne s'effectue pas suffisamment dans une logique de subsidiarité,

Considérant le manque d'information et de concertation de la population et des élus locaux concernant le projet de réforme institutionnelle du Grand Paris,

Considérant que cette motion, dont ce vœu s'inspire, a été votée à l'unanimité des maires, toutes tendances politiques confondues, lors de la réunion de l'AM94 du 28 novembre 2017.

Le conseil municipal de la ville de La Queue-en-Brie demande :

- le maintien de la commune comme socle de l'intercommunalité,
- le maintien des départements en petite couronne,
- une Métropole fondée sur la volonté des communes, voire d'autres collectivités,
- la concertation des habitants et des élus locaux concernés au sujet de la réforme institutionnelle du Grand Paris.

➤ **vœu adopté à l'unanimité.**

32 voix pour : M. le Maire, M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, M. SESSA (pouvoir à Mme OUAZZIZ), Mme DE ALMEIDA, Mme OUAZZIZ, M. MOUCHARD, Mme DAOUGABEL L., M. NOVEL (pouvoir à M. le Maire), M. WOTHOR (pouvoir à M. COMPAROT), M. ZEMB, M. VIEIRA, Mme HENRY LE BAIL, Mme MASSABO, Mme LY SONG VENG (pouvoir à Mme BASTIER), Mme FRANCELLE (pouvoir à Mme GAY), M. SALMON, Mme DEFFON, M. NGOMBE, Mme MAISCH, M. MACE, M. CHABRAUD et Mme DAOUGABEL M. M. SANGOI, M. ZAIDANE M. PROUHEZE (pouvoir à Mme AUBRY), Mme LAMBERT, M. CHRETIEN, Mme AUBRY et M. GIRAL.
1 abstention : Mme MOLINIER-VERCHERE.

Vœu transmis à Monsieur le Président de la République et à Monsieur Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires.